



Le mouvement social à Mayotte, pour une demande de plus d'Etat !

Le mouvement social actuellement en cours à Mayotte prend sa source dans l'insécurité croissante depuis quelques années due aux phénomènes de violence en bandes organisées de plus en plus structurées autour du trafic de drogue. Ils affectent tous les citoyens à Mayotte jusque dans les établissements scolaires. Le LPO de Kahani a subi l'attaque de plusieurs bandes qui ont donné lieu à de véritables scènes de guerre. Les collègues ont mené un droit de retrait de 4 semaines suite à l'incapacité des services du vice-rectorat à répondre à la demande de sécurisation, situation toujours pas réglée aujourd'hui.

Cette incapacité résulte du sous-investissement à Mayotte de la part de l'État, par exemple la dotation par habitant aux collectivités est de 136 euros !

Ce mouvement est une demande de plus d'État, de plus de services publics lesquels ne peuvent faire face à la pression démographique et migratoire faute de moyens suffisants. La population réellement présente à Mayotte est régulièrement sous-estimée tout comme le nombre de mineurs isolés.

A Mayotte 84 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Les besoins sont énormes dans tous les domaines (santé, habitat, éducation, emploi) et l'investissement de l'État minimal.

Pourquoi l'accent doit-il être porté sur l'éducation ?

En raison de l'importance numérique de la jeunesse : l'âge médian est de 17 ans. Le service public d'éducation, comme tous les autres, craque sous les sur-effectifs. Quelques exemples sont évocateurs : nous avons 8 collèges à plus de 1500 élèves, 6 lycées à plus de 1500 et 2 à plus de 2000. En dix ans, les effectifs d'élèves ont presque doublé.

Il est indispensable d'étendre le réseau d'éducation prioritaire à tout le département lycées compris, permettre à chaque enfant d'être scolarisé dès trois ans, faire appliquer la scolarisation obligatoire et mettre en place des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. Dans cet objectif, il faut surtout développer une politique de stabilisation et d'attractivité pour les titulaires permettant de renforcer l'encadrement. Le SNES avait reçu des mandats en ce sens au congrès de Grenoble.

En matière de stabilisation, nous revendiquons une modification du taux de majoration à la hausse tenant compte du surcoût de la vie, du prix des billets d'avion et surtout de la dégradation des conditions de travail et de vie que nous connaissons notamment sur le plan médical (beaucoup de spécialités ne sont plus représentées). Nous revendiquons l'attribution de l'ISG aux collègues ayant perçu l'IE transitoire.

En matière d'attractivité, le SNES réaffirme ses mandats de modification des décrets de 2013 permettant d'attribuer une ISG par agent et ce pour une durée de 5 ans à raison de 5 mois par an.

Notre présence dans ce mouvement social légitime ne cautionne en aucun cas toute dérive et toute violence visant à stigmatiser et harceler une population, mais à rappeler que la sécurité passe par un plan Marshall pour les services publics notamment l'éducation.